

## 18. TRAVAIL ET FAMILLE. POUR UNE REDÉFINITION DU TRAVAIL ET DE SON PARTAGE

Marie-Agnès Barrère-Maurisson

*in Michel De Coster et al., Traité de sociologie du travail*

De Boeck Supérieur | « Ouvertures sociologiques »

1998 | pages 423 à 441

ISBN 9782804127558

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<http://www.cairn.info/traite-de-sociologie-du-travail--9782804127558-page-423.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Marie-Agnès Barrère-Maurisson, « 18. Travail et famille. Pour une redéfinition du travail et de son partage », *in Michel De Coster et al., Traité de sociologie du travail*, De Boeck Supérieur « Ouvertures sociologiques », 1998 (2<sup>e</sup> éd.), p. 423-441. DOI 10.3917/dbu.coste.1998.01.0423  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## Travail et famille. Pour une redéfinition du travail et de son partage

Marie-Agnès BARRÈRE-MAURISSON

### INTRODUCTION

Dans un traité de sociologie du travail, aborder la relation entre le travail et la famille, c'est, en quelque sorte rompre avec l'idée de sociologies spécialisées. Or, jusqu'à présent, les sociologies — ou les économies — spécialisées, qui se sont attachées à l'étude du travail ou de la famille, sont d'une certaine façon des constructions réductionnistes ; parce qu'elles ont en général réduit le deuxième facteur — par exemple, le travail dans le cas d'une sociologie de la famille, ou bien la famille dans le cas de la sociologie du travail — à une simple variable, ou variable exogène, dont on étudie les effets sur l'objet privilégié de la discipline : tantôt le travail, tantôt la famille.

Ainsi, le plus généralement, du point de vue de l'acteur, on explique la relation entre la situation familiale et la situation d'emploi soit à partir du travail, soit à partir de la famille. Dans un cas, on montre alors les effets de l'activité professionnelle sur la vie familiale : par exemple, les contraintes de temps et leurs incidences sur le loisir, le travail domestique et la charge d'enfants ; les difficultés de compatibilité des carrières des conjoints, les incidences en termes de fécondité, etc. Inversement, l'on peut s'attacher à mettre en lumière les effets de la structure familiale sur la participation à l'emploi, en particulier à propos du travail salarié des femmes : c'est ainsi que l'on a longtemps expliqué le concours, ou non, des femmes à l'activité économique. Dans l'un et l'autre cas, un champ disciplinaire est privilégié, relié tantôt à la sociologie de la famille, tantôt à la sociologie — ou à l'économie — du travail.

Or, traiter de la relation entre le travail et la famille, c'est penser les individus, les acteurs, à la fois et en même temps dans les deux champs ; c'est-

à-dire en tant qu'ils sont inscrits dans le même temps dans les deux sphères. Reconnaître cela, c'est donc, au-delà des cloisonnements des approches et des disciplines, convenir de la nécessité de reformuler les constructions théoriques. Il s'agit de sortir d'approches séparées pour *réunifier l'acteur*. Cela veut dire qu'une reconstruction des catégories de la *pratique* — l'acteur étant à la fois inséré dans une famille et dans un emploi — conduit inévitablement à une reconstruction des catégories de la *connaissance*.

Comment en est-on arrivé à ce point de vue ? On va rappeler, dans une première partie, les limites des approches traditionnelles, avant de montrer, dans un second temps, comment on a tenté de dépasser les clivages, et comment on est alors conduit à une redéfinition du travail.

## DE LA SÉPARATION À LA RELATION ENTRE LE TRAVAIL ET LA FAMILLE

La prise en compte séparée du travail et de la famille n'est pas une question de discipline, puisqu'elle a tout autant été le fait de la sociologie que de l'économie. Et il est intéressant d'analyser ces différentes approches parce que, en fin de compte, elles présentent des similitudes paradoxales.<sup>1</sup>

### Une question économique d'offre ou de demande de travail

Les approches économiques traditionnelles qui traitent du travail ou de la famille révèlent une préoccupation tantôt macro, tantôt micro-économique. Mais, quel que soit le point de départ, on semble en revenir toujours à la même question : celle du travail. Simplement, dans un cas, on parle de demande de travail et dans l'autre, d'offre de travail.

#### *Le travail, la production déterminants*

Il s'agit, pour certaines, d'approches macro-structurelles qui privilégient l'analyse du système productif. Les transformations, à la fois techniques et sectorielles de l'appareil de production sont étudiées dans la mesure où elles influent sur la demande de travail de la part des entreprises ou des organisations utilisant de la main-d'oeuvre. Dans cette optique, la réorganisation du secteur industriel qui s'est opérée depuis 1945 dans la plupart des pays développés a rendu possible l'entrée des femmes dans le salariat, dans la mesure où elles sont venues remplacer les hommes dans les tâches industrielles non qualifiées.

Dans ce cadre, les structures sociales sont considérées comme des facteurs exogènes qui facilitent plus ou moins l'adaptation aux besoins en main-

---

1. Ce paragraphe reprend pour partie des éléments du chapitre préliminaire de l'ouvrage de Barrère-Maurisson (1992).

d'oeuvre. Ainsi en est-il des structures scolaires, ou de l'appareil de formation. Il en est de même pour la famille : les évolutions qui se manifestent au travers des transformations des structures familiales permettent aux femmes de répondre plus aisément aux sollicitations de l'appareil productif. La réduction de la taille de la famille, du fait de la décohabitation des générations, mais surtout en raison de la chute de la natalité, libère les femmes des contraintes domestiques, et les rend plus disponibles pour travailler à l'extérieur. De plus, avec les progrès de la scolarité, elles sont plus formées, donc plus aptes à répondre à une demande de travail ciblée : en particulier, celle du secteur tertiaire qui s'est développé depuis les années 60.

C'est donc l'offre, dans ces analyses traditionnelles, qui est supposée s'adapter à la demande. Mais on sait que la réalité est quelquefois plus complexe, ne serait-ce que parce que souvent les disponibilités locales en main-d'oeuvre peuvent influencer les choix d'emploi des entreprises (Thélot, 1975).

### *La famille, lieu de calcul économique*

À l'opposé des théories précédentes, on a affaire, ici, à des analyses micro-économiques. Prenant la famille comme objet d'étude, elles lui appliquent le même principe de calcul économique que s'il s'agissait d'une entreprise. On est alors en présence d'une micro-économie — de la famille — en tant qu'analyse de l'offre de travail.

Celle-ci est fondée sur une économie du temps (Becker, 1965 et 1981) ; c'est-à-dire que le calcul qui s'opère, à l'intérieur de la famille, en matière de travail, consiste principalement en un arbitrage du temps entre le travail et le loisir. En somme, il s'agit d'une économie sociologique de la famille, fondée sur une appréciation des différentes modalités d'allocation du temps entre le travail marchand (salarié), le travail non marchand (domestique) et les loisirs. Mais c'est par le jeu d'une pure rationalité que se détermine le rapport au travail et à l'emploi, pour les femmes en tout cas (Schultz, 1974).

Cependant, supposer que tous les couples sont aussi rationnels est sans doute utopique, d'autant que les choix, individuels mais encore plus conjugaux et familiaux, ne sont pas tous régis par les seules considérations financières.

### **Structures socio-démographiques ou interactions conjugales**

À propos du travail et de la famille, les sociologues, ainsi que les démographes, peuvent également être distingués suivant qu'ils adoptent une approche macro ou bien micro-sociale. Tantôt on s'intéresse alors de façon privilégiée aux structures socio-démographiques et aux effets de leurs transformations sur la participation au travail ; tantôt on s'attache à analyser finement les échanges à l'intérieur du couple ou de la famille, le travail étant un des objets de transaction.

*Les structures familiales conditionnent l'accès à l'emploi*

Un large courant de recherches utilise les données socio-démographiques et analyse comment les changements intervenus modifient le rapport à la sphère de la production. Ainsi, certaines recherches retracent les mutations concernant les structures familiales suivant lesquelles la famille se réduit et vieillit, et marque un profond changement dans son organisation interne du fait du développement des couples à deux actifs. La participation des femmes à l'activité salariée est alors une sorte de résultante ou de conséquence de ces changements démographiques — nuptialité, fécondité, entre autres. Elle s'explique par le fait que les mutations démographiques ont des incidences dans le rapport que la famille entretient — ou peut entretenir — avec la sphère économique et les structures d'emploi du fait, par exemple, de la plus grande disponibilité des femmes mariées (Roussel, 1975 et Villac, 1983).

D'autres approches utilisent la construction, plus ou moins *a priori*, c'est-à-dire plus ou moins par définition, de modèles familiaux à partir de données démographiques mais également sociologiques et économiques. Les mutations de la famille, que retrace l'évolution de ces modèles, expliquent le changement observé en matière de comportement face à l'emploi. Les transformations familiales traduisent en effet, dans ce cadre, des changements dans les stratégies développées par les familles, notamment, à propos de l'activité professionnelle (Roussel, 1980 et Ménahem, 1983).

*Le travail, un des échanges dans la famille*

À l'opposé des courants précédents, ceux-ci se situent au niveau micro-sociologique et constituent une sorte de sociologie économique de la famille.

C'est avant tout une sociologie des interactions dans la famille ou le couple (Kellerhals, Troutot et Lazega, 1984). Celles-ci peuvent être envisagées dans le sens du consensus, ou bien au contraire du conflit. La thèse du consensus a longtemps prévalu, supposant la convergence des finalités, d'où l'idée de partage des rôles, de spécialisation homme-femme et d'homogamie (Parsons et Bales, 1955). La famille étant, dans ce cadre, et le mariage en particulier, une forme d'échange entre individus (Lévi-Strauss, 1967). À l'opposé, la thèse du conflit part de l'idée que la famille est un lieu dans lequel les partenaires entrent en concurrence, ce qui nécessite des négociations. Une des formes les plus achevées de ce type d'approche est la théorie des ressources (Blood et Wolfe, 1960). Elle étudie le pouvoir et la répartition des tâches dans le couple en fonction des ressources de chacun : éducation, qualification, profession, salaire. Ainsi, la participation du mari aux tâches domestiques est liée à ses ressources professionnelles, c'est-à-dire essentiellement à son temps et sa qualification pour la tâche. Il s'agit en fait d'une forme de la théorie de l'échange, le capital, y compris professionnel, faisant varier les formes de la vie familiale.

Le travail est, dans ce cadre, traité comme une variable indépendante, qu'il s'agisse de celui de l'homme comme de celui de son épouse, la variable dépendante étant la satisfaction retirée du mariage. Ainsi, la spécialisation des tâches est liée à la rentabilité des ressources de chacun et à leur satisfaction réciproque.

Cependant, l'extension du travail professionnel des femmes — c'est-à-dire exécuté à l'extérieur de la famille — a quelque peu remis en cause ces modèles et conduit à considérer les rapports conjugaux comme plus dynamiques : la participation de chaque conjoint au travail (professionnel et domestique) est alors un enjeu de pouvoir, de conflit et donc de négociations multiples. Il peut y avoir négociation dès le mariage, en fonction des capitaux attribués à chaque conjoint ; capital étant entendu de façon métaphorique et portant sur le scolaire comme sur l'économique. D'où une sorte de sociologie de l'intérêt qui règle les échanges de capitaux entre les deux sexes (Singly, 1987). Le capital est, dans ce cas, une variable dépendante à l'intérieur de la famille.

En fin de compte, la relation entre le travail et la famille est présente, tant dans les approches micro que macro-sociales. En général une sphère est déterminante par rapport à l'autre ; mais que l'on parte du travail ou bien de la famille, on retrouve l'autre pôle. C'est pourquoi se sont développées des approches prenant la relation entre les deux comme objet même d'étude.

### **La relation travail-famille, objet d'étude**

Prendre la relation comme objet d'étude, c'est poser d'emblée la transversalité du phénomène. D'où un éclatement des champs, et des approches plus souvent pluridisciplinaires, ainsi qu'une remise en cause des catégories établies : celles du travail, comme celle de la famille, en particulier en termes de rapports homme-femme.

#### *L'approche gender and class*

Ce courant, qui a émergé sous l'impulsion féministe des années 60, est, à l'origine, anglo-saxon : il s'attache à l'étude de la différenciation sociale entre les sexes, en montrant que les rôles sexuels ne sont pas issus de simples différences biologiques. Ainsi, la division du travail ne doit pas être considérée comme le résultat d'une répartition naturelle, mais comme le fruit d'un processus social.

L'approche en termes de *gender* part d'un double point de vue : elle s'intéresse à l'inégale intégration des hommes et des femmes dans l'emploi, et la relie au fait que le travail domestique — effectué dans la famille, principalement par les femmes — est d'abord un travail gratuit, non payé. Ainsi, la position des hommes et des femmes dans la famille et dans l'emploi doit être reconsidérée à partir d'un positionnement de classe et de sexe, ceci afin de

mieux comprendre la place des femmes dans les emplois non qualifiés, c'est-à-dire les phénomènes de ségrégation professionnelle et de segmentation du marché du travail (Beechey, 1987).

La remise en cause des catégories de travail et de sexe dans la famille à partir du travail féminin constitue un des principaux acquis de ces recherches. Néanmoins, elles n'ont pas encore étendu l'analyse de façon systématique à la situation des hommes ; d'autre part, elles n'ont pas pris en compte l'effet des politiques familiales, par exemple, sur l'emploi, et plus largement enfin l'importance des changements des structures familiales face au travail et à l'emploi.

### *L'articulation production - reproduction*

La relation entre les structures économiques et les structures familiales devient, justement, et progressivement, à partir des années 70, principalement en France, le centre d'une réflexion dont l'axe est le travail féminin (Michel, 1974 et 1978<sup>2</sup> et Oppenheimer, 1977). En effet, c'est entre 1968 et 1975, dates des recensements, que l'on note un développement particulièrement important de la participation des femmes à l'activité salariée ; ce qui constitue un phénomène économique et social de première importance, et remet en cause, en particulier, les explications antérieures concernant la mise au travail des femmes.

L'ensemble de ces travaux manifeste l'existence d'un courant de recherches qui prend désormais acte des transformations familiales et de leur concomitance avec celles du système productif et du rapport au travail ; et qui ne se pose plus la question en termes de détermination d'une sphère sur l'autre mais s'interroge sur les différents aspects et les différentes modalités qui forment la charnière. Cela conduit à la mise en lumière des rapports entre le travail marchand et le travail non marchand (Chadeau et Fouquet, 1981 et Archambault, 1985), de la différence sexuée du travail salarié et de l'intégration des rapports de sexe dans la famille.

Ces nouveaux éclairages montrent la nécessité d'une approche resituant la famille comme un lieu d'interactions où se manifestent les transformations à l'œuvre dans l'économie et le social, et la nécessité de fonder théoriquement la relation entre structures économiques et structures familiales.

Dans ce sens, l'ouvrage collectif *Le sexe du travail* (Barrère-Maurisson et alii, 1984) essaie de répondre à une double préoccupation : montrer qu'il y a une articulation entre la sphère productive et la sphère reproductive, et tenter par là même de dépasser la coupure épistémologique entre les deux. Par exemple, l'activité professionnelle des femmes prend son sens en considérant à la fois la façon dont elle s'inscrit par rapport à la vie familiale et par rapport à l'emploi et aux structures d'emploi. De la même façon, les carrières

---

2. Voir, en particulier, l'article de Delphy (1978).

professionnelles des femmes, comme celles des hommes, doivent être référées à la fois à la politique des entreprises et aux stratégies familiales.

Il demeure qu'une fois élucidée la double inscription des hommes, comme des femmes, dans les structures économiques et les structures familiales, conjointement et de façon articulée, c'est-à-dire du fait de la division du travail entre hommes et femmes qui y opère simultanément, l'analyse garde un caractère statique. Elle permet de comprendre l'état actuel des choses — ce que ne permettraient pas des approches antérieures — mais ne pose pas la question des modalités de la transformation.

D'où la nécessité de forger un cadre analytique systématique de ce fait social dont on reconnaît maintenant la prégnance : le lien indissoluble entre les deux séries de phénomènes, le travail et la famille ; et de prendre en compte la genèse et la dimension réelle des phénomènes, à savoir le processus de production-reproduction.

## **TRAVAIL ET FAMILLE OU “LA DIVISION FAMILIALE DU TRAVAIL”**

Se centrer sur une approche du travail, cette activité productive essentielle, en gardant toujours le souci de faire le lien avec la famille : pourquoi est-ce indispensable ?

Parce qu'il ne semble pas possible d'analyser les mouvements à l'oeuvre sur le marché du travail sans prendre en compte la famille, creuset où se forment les comportements d'activité. Et que par ailleurs, on ne peut pas négliger les effets des politiques d'emploi et de gestion de la main-d'oeuvre sur les travailleurs et leur famille. Ce lien indissoluble entre le travail et la famille, nous l'avons analysé dans les différents lieux où il se produit : les entreprises, le service public et le travail non salarié.

Deux exemples, l'un d'ordre micro, l'autre macrosociologique, montrent comment, en partant de l'acteur, le lien établi entre le travail et la famille conduit à mettre en lumière le mode de fonctionnement des organisations, et même des sociétés.

### **“La gestion de l'emploi dans les entreprises contribue à modeler les types de famille”** (Barrère-Maurisson, 1992, chapitre 1)

La gestion de l'emploi, dans les entreprises, s'opère sur des bases familiales et semble affecter les individus aux postes de travail suivant leur statut matrimonial. D'où la proposition suivante : “à tel poste de travail, tel individu à caractéristiques familiales précises” (Barrère-Maurisson, 1992, p.46).

Les enquêtes que nous avons menées dans des grandes entreprises montrent la correspondance entre des types de famille et des types de carrière professionnelle. Plus particulièrement, on a pu observer deux situations-types.

La première est celle de familles dans lesquelles il n'y a pas de partage du travail domestique entre les conjoints, et pas non plus de partage du travail professionnel : en d'autres termes, un seul travaille. Ce sont donc des familles à carrière unique, mais très promotionnelle. C'est le cas de familles dans lesquelles l'homme est cadre, et la femme ne travaille pas et effectue le domestique ; c'est également le cas de femmes cadres, qui sont célibataires. À l'opposé, on trouve des familles dans lesquelles il y a à la fois partage du travail domestique et partage du travail professionnel. Ce sont donc des familles où les deux conjoints travaillent, font des carrières parallèles, mais peu promotionnelles (familles de techniciens ou d'employés).

Ainsi, il y a association entre les modalités d'intégration dans l'emploi et le type de famille. La logique qui produit cet appariement repose, en partie, sur le fait que les politiques de gestion de la main-d'œuvre s'appuient et utilisent les propriétés familiales des travailleurs.

Par exemple, telle entreprise recherche comme cadres des hommes mobiles, c'est-à-dire dont la femme ne travaille pas. Ce qui signifie qu'ici, la famille n'est pas seulement la conséquence du travail — qui implique un grand nombre d'heures de travail et des déplacements importants, d'où une conjointe qui est en quelque sorte le pivot de la famille — mais en fait elle est la condition nécessaire de l'exercice professionnel de l'homme. En d'autres termes, l'inactivité de la femme est la condition de l'activité professionnelle de l'homme.

D'autres exemples pourraient faire état de phénomènes du même ordre, sur d'autres catégories. Dans tous les cas, le fait que les entreprises utilisent, de la sorte, les propriétés familiales des travailleurs, montre qu'au-delà d'une stricte gestion du travail (carrière, mobilité, etc.), il y a toute une gestion sociale et familiale. On le voit, c'est ici toute la question actuelle, dans nos sociétés, d'une gestion sociale — au-delà d'une stricte gestion économique — et de l'harmonisation de la prise en charge du privé par rapport au public qui est en cause, ainsi que leurs relations ou frontières.

**“Il ne saurait y avoir d'évolution économique sans évolution familiale concomitante, et réciproquement”** (Barrère-Maurisson, 1992, p.236)

Des comparaisons internationales — sur une quinzaine de pays de l'OCDE — ont fait apparaître, pour chaque société donnée, la correspondance entre une forme familiale dominante et des caractéristiques économiques. Ceci autorise donc la comparaison des formes *sociétales* — par exemple au niveau de chaque société, de chaque pays dans son ensemble — de la relation entre le travail et la famille. Ainsi, chaque forme sociétale constitue une spécification historique et locale de la relation : à un moment et dans un espace socio-géographique donnés. De la sorte, il y a correspondance entre un état historique, par exemple, des régulations à l'œuvre sur le marché du travail et une configuration particulière en matière de structures familiales (Barrère-Maurisson, 1992, chapitres 6 et 8).

### *La France contemporaine*

On a pu mettre en lumière, pour la France, trois grandes périodes entre 1830 et 1990. La première, de 1830 à la deuxième guerre, est marquée par la concordance entre des structures économiques où l'agriculture est dominante et des structures familiales patriarcales. La deuxième, de 1945 au choc pétrolier des années 70, correspond au développement de l'industrialisation et du salariat, et à la famille conjugale dominante — famille dans laquelle seul l'homme travaille de façon prioritaire, la femme étant chargée du travail domestique ou d'un travail salarié d'appoint. Enfin, la dernière période, jusqu'à aujourd'hui, voit le développement du tertiaire et l'émergence des familles à deux apporteurs.

De la sorte, si l'on suit les mouvements du travail d'un côté, de la famille de l'autre, on voit s'opérer les glissements, les passages d'un mode dominant à un autre, dans chaque domaine. Mais ce qui demeure, c'est la correspondance, pour chaque période, entre un mode dominant économiquement et un mode familial.

### *Comparaisons sociétales*

Si l'on compare, non plus des époques différentes pour un même pays, mais des pays différents au même moment, on voit apparaître le même genre de correspondance. On peut, en effet, à partir d'analyses quantitatives — portant relevé des principaux indicateurs statistiques relatifs aux données économiques et démo-familiales — et d'analyses qualitatives fines — faisant état des composantes historiques, culturelles, juridiques, etc., propres à chaque société — mettre en lumière les positions respectives des différents pays.

À titre d'exemple<sup>3</sup>, on peut faire remarquer que l'Allemagne et le Japon se trouvent dans une situation où se correspondent des structures économiques principalement industrielles et des structures familiales conjugales. Le Royaume-Uni se positionne, lui, en regard d'une économie dans laquelle le secteur des services est dominant, et d'une société où les familles à deux actifs non équivalents — les femmes étant pour la plupart employées à temps partiel — sont majoritaires ; tandis que la France se situe à l'intersection d'un secteur tertiaire plutôt administratif, et de familles à deux apporteurs. De la même façon, une économie à dominante agricole est associée à des structures familiales patriarcales. Mais, dès lors — comme dans le cas de l'Espagne, par exemple — qu'une évolution économique se produit, vers une industrialisation poussée en l'occurrence, on voit se développer les familles conjugales.

Loin de se réduire à un évolutionnisme simpliste, les processus mis en lumière manifestent à la fois le caractère pluridimensionnel du phénomène (économique, juridique, etc.) ; et les effets d'action et de rétroaction des

3. Pour le détail, on se reportera à Barrère-Maurisson (1992, tableau 3, p.237).

différents éléments les uns par rapport aux autres. De fait, les évolutions des pays ne sont pas linéaires ; il peut y avoir des ruptures, des rattrapages, des basculements, qui d'ailleurs ne se correspondent pas forcément, entre le travail et la famille, chacun de ces éléments ayant une histoire en partie autonome. Néanmoins, il y a toujours concordance entre les modes économiques et les modes familiaux.

C'est pourquoi on peut trouver là des éléments de réponse à une des grandes questions sociologiques concernant le devenir de nos sociétés : devenir possible ou impossible. En effet, on oublie souvent comment le devenir économique est lié à ce qui se passe dans la famille ; ou bien, à l'inverse, que les évolutions familiales, dont on maîtrise mal les effets, en particulier démographiques, ont une incidence sur l'activité productive, et la population active future.

### **“La division familiale du travail” : quid ?**

“*La division familiale du travail*”, comme principe d'analyse conjointe et indissoluble du travail et de la famille est en fait un réel processus social : “*un processus de répartition du travail en fonction du statut familial*” (Barrère-Maurisson, 1992, p.243). Or, ce processus nous avait paru particulièrement prégnant dans le cas typique de la famille agricole, c'est-à-dire là où il y a fusion entre le travail et la famille ; là où justement l'affectation au travail se fait en fonction du statut familial de chacun (l'homme aux champs, la femme à la basse-cour, à la gestion et au travail domestique, etc.). On rejoint en fait l'idée durkheimienne de division du travail.

Ici, le processus de division familiale se retrouve à la fois dans la sphère domestique et dans l'emploi, et ceci à tous les niveaux du social : au niveau de l'acteur individuel, au niveau des organisations, au niveau des secteurs économiques et des sociétés ; et cela, à la fois dans le temps et dans l'espace.

C'est ainsi, on l'a vu, que se produit, pour un individu, l'adaptation entre sa vie professionnelle et sa vie familiale ; que pour une famille, se divise le travail entre les conjoints, le domestique comme le professionnel. Plus largement, dans une entreprise, ou un autre type d'organisation, c'est de cette façon que se règle l'affectation des travailleurs aux différents postes ; ou sur le marché du travail, la répartition des différents types d'emploi : stable/précaire, à statut/à contrat, temps plein/temps partiel, etc.

On peut, comme on l'a vu, établir également la correspondance entre des types de famille et des catégories d'activité économique, voire des pays. Et ceci, dans le temps, à partir d'une analyse historique : par exemple, comme on l'a fait dans le cas de la France depuis 1830. Ou bien dans l'espace, en comparant des pays développés, suivant le rôle qu'y jouent les entreprises, l'État, etc. et les modes de régulation sociale que ceux-ci mettent en œuvre.

## **UNE NÉCESSAIRE REDÉFINITION DU TRAVAIL**

La déconstruction-reconstruction du concept de travail correspond à la nécessité de reformuler les catégories de l'analyse pour tenir compte de la réalité, de la pratique, telles qu'on les a évoquées.

### **Travail professionnel et travail domestique**

Le travail peut revêtir des formes sociales différentes. L'analyse de ses rapports à la famille révèle l'étroite imbrication des sphères du professionnel et du domestique.

#### *Le travail dans la famille, la famille dans le travail : autorégulation*

Si, dans l'agriculture comme dans l'artisanat, la situation peut être qualifiée d'exemplaire — au titre de la relation entre le travail et la famille c'est parce qu'elle représente un état d'autorégulation. Il s'agit, en effet, d'un état dans lequel le travail s'exerce au sein de la famille et où c'est la famille, quasi exclusivement, qui participe à l'activité (Bertaux-Wiame, 1982a et Zarca, 1986). C'était d'ailleurs déjà le cas en France, non seulement à l'époque où l'agriculture était dominante, mais dans la phase de première industrialisation.

Le mouvement qui s'est ensuite instauré, à travers la salarisation, a conduit à un éclatement de cette forme de famille, le travail professionnel s'exerçant désormais à l'extérieur. Une coupure s'est opérée, à ce moment-là, entre le travail professionnel et le domestique. Néanmoins, la relation d'articulation entre les deux s'est maintenue, la famille participant à la fois à une activité productive et à l'entretien domestique pour assurer la survie de l'ensemble de ses membres.

#### *Les transferts entre le travail professionnel et le travail domestique*

Le travail professionnel et le travail domestique entretiennent des relations de juxtaposition, même de chevauchement, comme on l'a vu, lorsqu'ils se pratiquent tous les deux dans un lieu unique. Cependant, des relations d'imbrication persistent tout autant lorsqu'ils sont apparemment dissociés (Chabaud, Fougeyrollas et Sonthonnax, 1985).

Ainsi en est-il, couramment, lors des transferts de qualification, notamment entre le professionnel et le domestique ; en particulier, en ce qui concerne le travail des femmes.

La qualification requise, en effet, dans de nombreux métiers féminins — c'est-à-dire tenus par des femmes — s'apparente à leurs qualités domestiques : dextérité, agilité, exactitude, etc. (Guilbert, 1966). Ceci est particulièrement vrai pour les ouvrières, dans l'industrie, où la qualification que ces femmes ont acquise vient du domestique, mais n'est pas reconnue professionnellement (Kergoat, 1982). Dans le tertiaire, également, de nombreux emplois sont

fondés sur les qualités dites féminines, qui ne sont, là aussi, rien d'autre qu'une compétence domestique : en particulier, celle d'une maîtresse de maison, d'une hôtesse, c'est-à-dire la disponibilité, le sens de l'organisation des tâches — au-delà de leur discontinuité et de leur superposition. Ces qualités, typiques de la relation de service (Chabaud *et alii*, 1985), sont particulièrement de mise dans les emplois de secrétaire (Pinto, 1987) ainsi que dans les services éducatifs et à la petite enfance. Dans de nombreux cas, la non qualification professionnelle des femmes les conduit à occuper des emplois de bas niveau qui ne sont, en fait, que le simple prolongement du travail domestique (service d'entretien, garde d'enfants).

Ainsi, les qualités nécessaires pour ces emplois relèvent du domestique et sont de vraies qualités — acquises ou transmises — comme l'ont montré les travaux d'ergonomes et de sociologues (Haicault, 1986) ; mais elles ne sont pas reconnues professionnellement, ou plutôt sont considérées comme non qualification professionnelle.

Le transfert de qualification joue quelquefois en sens inverse, c'est-à-dire du professionnel au domestique. C'est souvent le cas pour les hommes qui exercent un métier manuel, cette même activité devenant bricolage dans le cadre de leur propre foyer. Le mouvement est moins courant pour les femmes, bien qu'il existe : certaines secrétaires effectuent de la sorte, pour leur mari ou pour la famille, des tâches de dactylographie ou de gestion.

À partir d'un transfert de qualification, c'est en fait à un transfert de travail que l'on assiste : celui-ci *varie suivant le lieu et le temps où il s'exerce, et s'appelle alors tantôt professionnel, tantôt domestique*. C'est pourquoi l'on ne peut les séparer.

### Quelques définitions

*Du "travail comme ensemble formé du travail professionnel et du travail domestique"*  
(Barrère-Maurisson, 1992, p.116)

Une telle définition permet de rendre compte à la fois du travail domestique des hommes — et non plus seulement de leur exercice professionnel, mais aussi de l'activité des femmes et non plus seulement de leur rôle familial.

De la sorte, on rompt avec les clivages traditionnels en sociologie, suivant lesquels la sociologie du travail est centrée principalement sur les hommes ; tandis que la sociologie de la famille est la seule à s'intéresser vraiment à la femme.

De plus, cette définition permet de réintégrer dans la famille la notion de travail. La production n'est donc plus le seul lieu du travail ; *on est obligé de compter avec la famille*<sup>4</sup>.

---

4. Le temps consacré au travail domestique, bien que globalement inférieur à celui consacré à l'activité professionnelle, est néanmoins important. Rappelons qu'en France, en 1985-86,

... et de la famille comme "lieu de partage du travail — professionnel et domestique — entre homme et femme" (Barrère-Maurisson, 1992, p. 132).

Elle est ainsi l'unité qui régit l'agencement entre le professionnel et le domestique. Elle est donc l'unité, l'instance sociale, qui permet la régulation de ce travail. En d'autres mots : la famille est "le lieu de régulation du travail (travail entendu comme ensemble du professionnel et du domestique)" (Barrère-Maurisson, 1992, p. 132).

## **LA PRISE EN CHARGE DU DOMESTIQUE COMME RÉPARTITION SOCIALE DU TRAVAIL**

La prise en charge du domestique est un bon exemple pour étudier les modalités, à la fois sociales et sociétales, de la répartition du travail.

La production domestique, comme son nom l'indique, se réalise dans la famille. Elle concerne en priorité le travail ménager, les soins aux enfants et éventuellement aux personnes du troisième âge, ainsi que le bricolage et le jardinage, le cas échéant. Traditionnellement assuré par la famille, le travail fourni à cette occasion semble être l'objet d'un transfert progressif vers d'autres unités, notamment vers le secteur des services.

On peut alors étudier, d'une part, la diversité des pratiques en termes de catégories sociales et de types de famille. D'autre part, on peut comparer divers pays développés entre eux, pour comprendre les conditions et le sens des évolutions qui se dessinent. Notamment, on peut tenter de mettre en lumière le double impact des transformations intervenues au niveau de l'emploi et des structures familiales. L'insertion durable dans l'emploi de femmes qualifiées crée une demande de biens et services domestiques, qui sont, dans certains cas, source d'autres emplois pour des femmes moins qualifiées.

### **Diversité de la prise en charge du domestique**

Trois situations-types sont répertoriées, qui illustrent trois modalités distinctes de répartition du travail dans la famille et dans la société.

#### *Fusion travail-famille et intensité de la production domestique*

Le cas des familles d'agriculteurs représente une situation intéressante, dans la mesure où, comme on le sait, ce sont encore souvent des familles où se mêlent en un même lieu l'exercice du professionnel et du domestique. Or, non

---

par exemple, les femmes actives passent en moyenne autant d'heures, dans la semaine, pour le travail domestique que pour le professionnel ; les hommes actifs s'y consacrent moins, mais cela représente cependant une durée équivalente à la moitié de leur temps de travail professionnel (voir Roy, 1989).

seulement c'est dans ces familles que le temps de travail professionnel (en France) est le plus élevé (58 heures en moyenne par semaine, contre 43 pour les salariés) ; mais les femmes y font beaucoup plus de travail domestique que les autres, plus de 43 heures par semaine contre 32.

Les familles d'artisans, ou de non salariés, en règle générale, vivent pour beaucoup d'entre elles de la même façon, en associant la vie professionnelle et la vie domestique. Cela est vrai également pour des situations moins fréquentes, mais néanmoins réelles de travail salarié à domicile, surtout lorsqu'il est le fait de femmes<sup>5</sup>. L'imbrication en un même lieu des deux types d'activités, conduit non seulement à une difficulté de séparer clairement ce qui relève de tel ou tel registre ; elle aboutit aussi, semble-t-il, à une intensification de la production domestique. Intensification dans un double sens : au niveau du temps qui y est consacré, et en termes de volume réalisé.

En fin de compte, dans les familles de non salariés, caractérisées par une fusion étroite entre le professionnel et le domestique, il y a une beaucoup plus forte prise en charge du domestique, sous toutes ses formes : ménager (cuisine, repas pris au domicile, ménage), soins aux enfants, etc. Il s'agit en réalité d'une superposition des activités dans un même lieu, qui conduit à une *intégration* de la majeure partie du domestique dans cette unité familiale.

### *Famille, famille élargie et organisation domestique*

Dans les familles dites populaires, d'ouvriers et d'employés, la production domestique relève d'autres principes de réalisation et de répartition. Si l'on s'intéresse aux modes de garde des petits enfants, par exemple, on note qu'il y a trois types différents de pratiques de la part des familles, lorsque la femme occupe un emploi : le recours à la crèche, le recours au travail à temps partiel ou bien la garde par la famille élargie. En termes de catégories sociales, ce sont principalement les familles dans lesquelles les femmes sont employées et ouvrières qui ont recours à ce dernier genre de pratique. Ainsi, de réelles solidarités familiales se mettent en place, en matière de garde, mais plus largement aussi à travers d'autres services domestiques. En effet, c'est le plus souvent la grand-mère maternelle qui garde les petits enfants, afin que sa propre fille puisse travailler ; quelquefois également, c'est elle qui prépare les repas. C'est pourquoi, l'on peut dire que c'est le groupe des femmes, au sein de la famille élargie, qui participe au travail domestique (Daune-Richard, 1983).

On le voit, pour ces catégories, la production domestique est en partie déléguée hors de la structure nucléaire restreinte pour faire appel à la famille élargie. C'est donc à une sorte d'*élargissement* de la cellule de référence que l'on a affaire, la partition entre le travail professionnel et le travail domestique

---

5. On peut penser, également, au développement récent de certaines formes de télé-travail, voir Lallement (1990).

nécessaires à la survie de l'unité familiale se faisant sur deux générations. Nous dirons donc que cette catégorie fonctionne sur le mode de la *délégation*.

### *Famille restreinte et services domestiques*

Il s'agit du troisième et dernier type de prise en charge du domestique. Il concerne d'autres catégories sociales, et à travers elles, d'autres types de famille et de rapport au domestique. C'est principalement le fait des catégories supérieures et urbaines.

Si l'on reprend la question de la garde des petits enfants, on constate que ceux dont la mère est cadre, et plus encore lorsqu'elle est cadre d'entreprise, sont les enfants qui fréquentent le plus les crèches. Ainsi, près de 20 % des jeunes enfants dont la mère est cadre (en France) vont régulièrement à la crèche, contre seulement 11 % des enfants d'employées et 5 % pour les ouvrières. Des facteurs multiples concourent à façonner dans chaque cas des sortes de modèles de prise en charge de la petite enfance et contribuent, par voie de conséquence, à tisser les liens sociaux. Auto-production dans un cas, échanges dans la parenté dans le suivant, tandis qu'ici prédomine l'*extériorisation* de la prise en charge.

Dans la majorité des catégories supérieures de la population, dans lesquelles la femme travaille, la garde des enfants, mais aussi la majeure partie du domestique, fonctionnent donc sur le mode de la *substitution*. C'est-à-dire que le domestique, pour une grande part n'est pas l'objet d'un travail réalisé dans la famille — ni restreinte, ni même ici élargie — mais sa prise en charge est reportée sur l'extérieur, par substitution, par remplacement, pourrait-on dire : on ne fait pas, ni soi-même, ni sa parenté, mais on fait faire, et contre rémunération ou achat. Soit en salariant une employée, soit en utilisant les services collectifs ou individuels. Mais, en règle générale, cette substitution est corrélative de transfert financier.

Ainsi, la production domestique assurée, dans les autres catégories, par les membres de la famille dans le cadre d'un travail domestique, change de support, voire de nature. Le *travail domestique*, en tant que tel, n'est plus l'apanage de la cellule familiale restreinte ; il est transféré dans la sphère sociale, publique. Il est alors du ressort des services et l'objet de *travail professionnel* pour d'autres.

En fin de compte, il y a tout un jeu de relations entre les deux aspects que sont le travail professionnel et le travail domestique. Dans le cas de la fusion travail-famille, le professionnel et le domestique se trouvent mêlés en un même lieu, et s'enchevêtrent. Par contre, dans le cas des familles populaires, lorsque la femme travaille à l'extérieur, et qu'elle a donc moins de temps à consacrer au travail domestique, celui-ci est en partie assumé par la parenté. De sorte que la régulation entre le professionnel et le domestique, nécessaire à la survie de l'unité, se produit par extension ; le partage, la répartition entre les deux entités, se réalise de la façon suivante : la cellule de base assure le professionnel, ce qui est rendu possible parce que c'est la famille élargie qui prend en charge le

domestique — surtout si la grand-mère en question est à la retraite, ou bien appartient à une génération dans laquelle le travail féminin était moins répandu. Enfin, pour les catégories supérieures et urbaines, la bonne intégration des femmes dans l'emploi leur donne les moyens financiers du recours aux services extérieurs ; mais surtout, ces familles fonctionnent au tout professionnel, pour les deux conjoints, ce qui ne laisse que peu de temps pour le domestique (ou en tout cas au seul incompressible).

Il semble donc que, dans cette régulation familiale mais aussi sociale, on va le voir, entre le professionnel et le domestique, le travail féminin soit un élément fondamental. En effet, progressivement, la femme, en sortant de la famille — restreinte ou étendue — pour entrer sur le marché du travail, provoque un transfert du domestique de l'intérieur vers l'extérieur ; plus précisément, de la famille vers les services. Le temps de travail, autrefois domestique, devient alors professionnel.

### Les institutions sociétales en charge du domestique

L'élargissement du terrain d'observation, au niveau de la comparaison internationale, permet de comprendre ce double mouvement d'insertion des femmes sur le marché de l'emploi et de transfert du domestique vers les services. Des travaux que nous avons réalisés par ailleurs (Barrère-Maurisson et Marchand, 1992) ont, en effet, montré que le problème global, dans un pays, de la prise en charge du domestique est lié aux structures des emplois. C'est-à-dire, principalement, à l'accès des femmes à l'emploi, mais aussi aux possibilités qu'elles ont de recourir aux services, selon que ce secteur est développé ou non, et qu'il s'agit de services marchands ou non marchands.

L'analyse montre que, dans chaque pays, se produit une régulation d'ensemble, fondée sur l'articulation d'éléments d'ordre divers : institutionnels, politiques, historiques, etc.

Ainsi, deux groupes de pays s'opposent : d'un côté les pays d'Europe du Sud, de l'autre, ceux du Nord. Et comme on va le voir, c'est une prise en charge radicalement différente du domestique qui transparaît suivant ces deux groupes.

#### *Famille élargie et prise en charge du domestique dans les pays "traditionnels"*

L'Espagne, par exemple, est une société dans laquelle les taux d'activité féminine sont encore très bas. D'ailleurs l'agriculture demeure un secteur important de l'économie nationale, et emploie beaucoup de femmes, à temps partiel. Mais souvent, celles-ci sont également non salariées, dans le cadre d'un travail familial. Par ailleurs, les formes familiales dominantes sont plutôt traditionnelles, dans la mesure où la majorité ne comportent qu'un seul actif, l'homme.

En effet, dans l'ensemble, les mères de famille qui souhaitent travailler sont cantonnées dans des travaux peu qualifiés, et le plus souvent non déclarés. De

toute façon, il n'y a que très peu de crèches ; de plus, l'école n'est vraiment généralisée qu'à partir de l'âge de cinq ans. De sorte que la prise en charge des petits enfants relève, en fait, des attributions féminines. De la même façon, ce sont les femmes qui assurent la prise en charge des personnes âgées de la famille, car les institutions du troisième âge sont quasi inexistantes.

On le voit, dans ce cas — il ne faut pas oublier, cependant, que les évolutions sont très rapides en Espagne — c'est vraiment la *famille* — et particulièrement, dans sa forme élargie — qui est le lieu privilégié de la *prise en charge sociale du domestique*. Et ceci, du fait d'une convergence entre deux types de phénomènes : le manque d'emplois réels pour les femmes, et le manque de structures d'accueil — tant pour la petite enfance que pour les personnes âgées — ou même de services marchands.

### *Services domestiques collectifs et familles éclatées dans les pays "modernes"*

Ces pays, que nous qualifions, ici, de modernes, appartiennent au groupe de l'Europe du Nord. La Suède est un bon exemple à propos de la prise en charge du domestique. C'est d'abord un pays qui présente des taux d'activité féminine très élevés : ils sont, de fait, quasiment à l'égal de ceux des hommes, puisque 80 % des femmes en âge de travailler sont actives. Cependant, il est important de noter que la Suède, à l'opposé de la plupart des autres pays européens, a manifesté une situation économique proche de la pénurie de main-d'œuvre. C'est une des raisons pour lesquelles on a développé tout un ensemble de mesures incitatives au travail des femmes ; des mesures fiscales, relatives au mode d'imposition des ménages, mais aussi des mesures légales concernant l'aménagement du temps de travail.

Les familles, en Suède, présentent des caractéristiques particulières. Elles comptent un nombre relativement élevé d'enfants et les divorces sont fréquents ; les familles monoparentales sont donc relativement nombreuses. C'est pourquoi nous disons qu'il y a une sorte de modèle de famille éclatée dans ce pays, avec des familles à deux actifs, souvent recomposées. Néanmoins, dans le couple, il semble y avoir partage des tâches ; ainsi, le père adapte souvent sa vie professionnelle à sa vie familiale, et certains hommes travaillent d'ailleurs à temps partiel. Dans le travail, effectivement, il existe de nombreux aménagements d'horaires et des possibilités de congés, pour les pères.

De plus, il y a une sorte de vie communautaire, au niveau de l'habitat, qui facilite l'accès à des services domestiques collectifs. Et puis, les services collectifs de prise en charge de la petite enfance, comme des handicapés ou du troisième âge, semblent bien adaptés aux besoins et nombreux.

De la sorte, il semble se produire, dans l'état actuel des choses, une *convergence sociétale* dans la prise en charge du domestique : entre une gestion du temps de travail, une gestion publique, une gestion à l'intérieur de la famille et un *secteur des services très développé*. L'existence d'un secteur

des services constitue là un double atout ; c'est d'abord un secteur qui emploie de la main-d'œuvre — peu qualifiée cependant, et le plus souvent à temps partiel — et il répond par ailleurs aux besoins des familles en matière de biens et services domestiques.

Cet exemple montre que, dans certains cas, c'est la famille, dans d'autres les services, qui constituent les instances, les institutions prioritaires dans la prise en charge sociétale du domestique. On voit bien comment, dans une telle répartition, se jouent des régulations réellement sociétales. C'est-à-dire qui mettent en œuvre les différentes instances sociales : la famille, l'emploi, mais aussi la fiscalité, le politique, etc. Le jeu de régulations entre la famille et l'emploi, dans la prise en charge du domestique, renvoie donc inévitablement à un ajustement social entre le professionnel et le domestique. En d'autres termes, la question est maintenant la suivante : qui prend en charge le domestique, qui le professionnel ? *Comment se réalise le partage du travail, travail entendu dans son acception large, c'est-à-dire comme étant formé de l'ensemble du professionnel et du domestique ?*

## **CONCLUSION : VERS UN NOUVEAU PARTAGE DU TRAVAIL DANS LA FAMILLE COMME DANS L'EMPLOI**

La question du transfert de la production domestique de la famille vers les services renvoie donc à celle du mode de partage, ou de répartition, entre les deux aspects du travail que sont le professionnel et le domestique. Ceci se pose à la fois dans le couple et dans la société.

### *Nouveau partage du travail dans le couple, et entre les femmes*

Dans tout couple se pose la question de la répartition entre les conjoints de l'ensemble du travail nécessaire à la survie de l'unité familiale. Les modalités de partage sont diverses : soit l'un prend en charge le professionnel — le plus souvent l'homme — et l'autre le domestique — la femme, soit tout est partagé, également ou inégalement.

Avec le développement de l'activité féminine, dans des postes de haut niveau, on voit donc se profiler de nouveaux modes de partage. Ainsi, certains couples, à deux carrières très impliquantes, par exemple, vont fonctionner au *tout professionnel*, reportant sur l'extérieur la prise en charge du domestique, faute de temps. Par contre, dans d'autres couples, les femmes vont fonctionner au *tout domestique* — au niveau du contenu, comme en termes de temps — assurant, dans le cadre de la famille, leur propre travail domestique et, à l'extérieur, celui des autres femmes dans le cadre d'un travail, cette fois, professionnel. Ainsi, *le besoin domestique des unes devient la condition de survie des autres.*

À travers le mouvement de transfert de la production domestique de la famille vers les services, c'est donc à un *transfert de travail* que l'on assiste. En effet, le travail domestique des uns tend à disparaître, pour ainsi dire, dans la mesure où est il extériorisé ; et le seul travail qui reste, alors, dans ces familles est du professionnel. Par contre, dans les autres familles, pour les femmes, le domestique devient tout le travail ; à la fois dedans, mais aussi dehors, en tant que travail professionnel, sous la forme d'*emploi domestique*.

De la sorte, à partir de cette interaction permanente entre les deux aspects du travail que sont le professionnel et le domestique, se produit un nouveau partage du travail entre les femmes.

### *Nouveau partage du travail dans la société*

En fait, on est donc conduit à envisager une nouvelle modalité de partage du travail et des tâches dans l'ensemble de la société. C'est-à-dire que le mouvement de transfert de la production domestique, de la famille vers les services, peut aussi se lire comme un *déplacement de la coupure entre le domestique et le professionnel ; et ceci, hors du couple, vers la société*.

Le phénomène est certes complexe, et de multiples instances peuvent intervenir. La question sociale face à laquelle on se trouve est, en effet, celle de savoir qui a la charge du domestique.

Car il ne faut pas oublier que d'autres acteurs sont présents sur la scène sociale, dans le cadre de cette prise en charge : par exemple, les entreprises, qui, de plus en plus, semblent se soucier de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale de leurs employés (d'où des aménagements du temps de travail). Ainsi, on aurait peut-être différents acteurs sociaux susceptibles de prendre en charge le domestique : la famille, les entreprises, l'État, les services. Et, dans la mesure où, actuellement, dans certains pays, on voit l'État se désengager au profit de la famille, il conviendrait de s'interroger sur les relations complexes de ces différentes instances ; quitte à voir apparaître, dans certains cas, des tensions entre acteurs, et des phénomènes de rétroaction (Barrère-Maurisson, 1995).

C'est donc bien à une relecture des *rapports entre le privé et le public* qu'un tel ce problème appelle également.